



Création

Arrêté n°94673 du 13 juillet 1994.

L'IME Aline Renard est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013.

Public accueilli

L'IME Aline Renard accompagne des enfants, garçons et filles âgés de 6 à 14 ans. Ces enfants présentent une déficience intellectuelle légère avec troubles associés.

Capacité

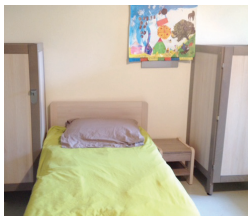
L'établissement a une capacité d'accueil de 36 enfants. L'internat dispose de 12 places, il propose différents modes d'accueil :

- à la semaine
- en séquentiel (1, 2 ou 3 nuits par semaine)

selon les modalités fixées dans le projet individualisé de l'utilisateur.

L'admission

Elle s'effectue sur notification de la CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.



www.studiovelo.fr Photos : Fondation OVE

Situation géographique

L'établissement se situe sur la commune de Rillieux-la-Pape, au nord de Lyon.

Moyen d'accès

Par les TCL

- Au départ de la place BELLECOUR : ligne C5, arrêt « Espace Baudelaire ».
- Au départ de la PART DIEU : ligne C2, même arrêt.

Par la route

- Par le contournement Est : sortie Rillieux - Direction Ville Nouvelle
 - Par la route de Strasbourg : direction Rillieux Ville Nouvelle
- L'IME est situé à l'arrière de la médiathèque Charles Baudelaire.

Document non contractuel



OVE - IME Aline Renard

4, rue du Bottet
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. : 04 78 97 30 75
Fax : 04 78 97 29 56

Directeur : **Yves BRET**
yves.bret@fondation-ove.fr

Directrice adjointe responsable sur site :
Magali VILLAR
magali.villar@fondation-ove.fr

Équipe interdisciplinaire composée de :
Un directeur – Une directrice adjointe
Une équipe éducative (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs - AMP)
Surveillants de nuit et maîtresse de maison
contribuent à l'accompagnement des internes
Une équipe pédagogique (3 professeurs des écoles) - Une équipe thérapeutique (médecins psychiatre, pédiatre, infirmière, psychologue, psychomotricienne, orthophoniste) Services généraux (secteurs administratif et logistique).

www.fondation-ove.fr

Septembre 2015



OVE
FONDATION

Institut Médico-Éducatif IME Aline Renard



IME Aline Renard

Les missions

- Accompagner l'apprentissage vers l'autonomie dans la vie quotidienne.
- Développer l'apprentissage de la vie sociale en favorisant les projets externalisés par l'école ou les loisirs.
- Proposer une approche pédagogique adaptée visant les apprentissages du « lire - écrire - compter ».
- Proposer un dispositif thérapeutique.
- Proposer à la famille un accompagnement social et un soutien à l'orientation.

L'accompagnement

Dans le cadre de sa prise en charge à l'IME Aline Renard, l'enfant accueilli bénéficie :

- **d'un accompagnement éducatif** : il intègre un groupe (enfants du même âge) dans lequel il participe à des activités à visée éducative ;
- **d'un accompagnement pédagogique** : selon le projet individualisé de l'enfant, son temps de scolarisation peut varier et se déroule soit au sein de l'IME soit dans l'une des classes externalisées du groupe scolaire des Semailles ou au collège Paul-Émile Victor ;
- **d'un accompagnement thérapeutique** : selon ses besoins, il peut lui être proposé un suivi psychologique, en orthophonie ou en psychomotricité

Le service social peut aider les familles à organiser les vacances de leur enfant.

Un soutien à l'intégration aux loisirs de droit commun est également proposé par l'équipe éducative.

L'accompagnement est co-construit avec le jeune et sa famille chaque année. Il spécifie les axes de travail avec le jeune.

L'organisation

L'IME est ouvert 210 jours par an. Ses périodes d'ouverture sont fonction du calendrier scolaire.

Les enfants sont accueillis en semaine du lundi 12 h au vendredi 16 h.

L'accueil des enfants s'organise autour de 3 groupes d'âge composés de 12 enfants :

- groupe 1 : 6 à 10 ans
- groupe 2 : 10 à 11-12 ans
- groupe Ados : 11-12 à 14 ans

Chaque groupe est accompagné par un enseignant et deux éducateurs. Tous les enfants sont scolarisés au sein de l'Unité d'enseignement de l'IME. En fonction de leurs projets les enfants sont inscrits soit :

- dans une classe délocalisée : 8 enfants, $\frac{3}{4}$ de temps pédagogique, $\frac{1}{4}$ de temps éducatif,
- dans un atelier pédagogique : 4 enfants, $\frac{1}{4}$ de temps pédagogique, $\frac{3}{4}$ de temps éducatif.



Les documents d'accueil

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux familles lors de l'inscription.

Le contrat de séjour

Il est signé à chaque rentrée scolaire. Il définit les modalités de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'usager, de sa famille et de l'IME Aline Renard.



Le Projet Individualisé d'Accompagnement

Il est construit avec l'usager et sa famille lors d'une réunion annuelle avec l'équipe pluridisciplinaire. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins de l'enfant et fixe les modalités de mise en œuvre du projet. La direction est garante des PIA.

Le droit de participation et d'expression

Chaque semaine, un conseil réunit les enfants et l'équipe du même groupe. Il régule la vie dans l'établissement en traitant les événements du quotidien.

Les familles peuvent être consultées par le biais d'enquêtes de satisfaction et un CVS permet l'expression des parents élus ainsi que des enfants.

Les partenariats

Le groupe scolaire des Semailles et le collège Paul-Émile Victor sont les partenaires au quotidien de l'IME du fait de l'implantation des classes délocalisées.

Différents partenariats permettant l'accès aux structures et loisirs de droits communs se construisent au fil des projets : clubs de judo, Centre social des Semailles...

Le financement

Il est assuré par l'Assurance Maladie.

L'amélioration continue de la qualité des prestations

L'IME Aline Renard s'est engagé dans une démarche permanente de recherche d'amélioration de la qualité, associant les professionnels et usagers. Une évaluation externe a été conduite au printemps 2014.

AMP : aide médico-psychologique.

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

CVS : conseil de la vie sociale.

IME : institut médico-éducatif.

PIA : projet individualisé d'accompagnement.